

## François-César Visdelou du Liscouet, dernier gouverneur de Quintin

La fonction de gouverneur de la ville de Quintin<sup>1</sup> donnait à celui qui en était revêtu une certaine autorité, surtout d'ordre militaire, et des honneurs. Il avait le pouvoir de commander les gens de guerre et d'intervenir dans les affaires militaires locales. Il devait avoir la confiance du roi qui lui confiait cette charge. Ce fut le cas au XVII<sup>e</sup> siècle des Robien, Christophe I<sup>er</sup> (de 1616 à 1625) et Christophe II (de 1625 à 1652), le père et le fils, l'un et l'autre étant gentilshommes de la Chambre du roi au moment de leur nomination.

Catholiques, mais royalistes très fidèles envers Henri IV, puis Louis XIII, ils eurent, entre autres missions, celle de maintenir discrètement, mais aussi fermement, dans son obéissance au roi le seigneur de Quintin, comme ses vassaux. La tâche de Christophe II de Robien sera rendue plus délicate à partir de 1638 en raison de la présence au château et à la ville des La Moussaye, fervents protestants au prosélytisme ardent. Ce dernier choix, celui de Richelieu était judicieux. Les Robien qui contestaient depuis toujours – certains allant même jusqu'au procès – l'obligation qui leur était faite de rendre hommage au comte de Quintin en raison de leur fief, n'étaient pas fâchés de pouvoir lui montrer qu'ils détenaient une puissance méritant des égards.

La disparition du marquis de La Moussaye en 1663, celle de la marquise en 1677, la vente ensuite du château et du comté de Quintin en 1681 par leur fils Henri à son cousin germain Guy Aldonce de Durfort, le maréchal-duc de Lorge, modifièrent beaucoup les relations entre le seigneur et le gouverneur. Cela fut encore le cas sous Guy-Nicolas de

---

<sup>1</sup> Pour cette étude ont été consultées les archives municipales de Quintin, séries BB, DD et GG, les archives de l'armée à Vincennes. Pourtant elle n'aurait pas pu être réalisée sans l'apport essentiel d'archives privées, de documents, de portraits familiaux qui nous ont été communiqués par les descendants de François-César Visdelou du Liscouet et utilisés ici pour la première fois. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Tous les portraits font partis de collections privées et ne peuvent pas être reproduits.

Durfort, duc de Lorge. Elles le sont encore davantage avec la promulgation de l'édit de novembre 1733 relatif aux gouverneurs et lieutenants généraux.

Cet édit, précédé d'un arrêt du roi du 1<sup>er</sup> juin de la même année, accompagné ensuite d'une déclaration du 3 mai 1766, réglementait d'une façon précise les conditions de nomination des gouverneurs et leurs attributions. Pour être pourvu à vie de cet office «dans les villes closes du royaume», le «sujet» devait être soit un officier en activité ou retiré, soit posséder la noblesse d'extraction ou jouir de la noblesse. Il lui était alors accordé de «pouvoir commander aux habitants tout ce qui était nécessaire pour le bien du service du roi, sûreté et conservation de la ville en son obéissance et faire vivre lesdits habitants en bonne raison et accords, les uns avec les autres, commander aux gens de guerre qui en seront cy-après établis en garnison..., les contenir en bon ordre et police» suivant «les règlements et ordonnances militaires», le tout sous l'autorité du gouvernement du lieutenant général de la province.

### Le nouveau gouverneur de Quintin

En application de l'édit de 1733, Quintin, qui n'avait plus connu de nomination de gouverneur depuis cette année-là, va en être pourvu en 1767. En effet le 19 décembre 1767, cette fonction est octroyée à Versailles, par le roi, à François-César Visdelou du Lisouet, «ancien capitaine d'infanterie, major de la capitainerie garde coste de Saint-Brieuc, inspecteur des harras du même diocèse». Il avait eu la préférence «par égard pour ses services quoique l'agrément fut donné à un autre» dont l'expédition du brevet fut arrêté par ordre du ministre<sup>2</sup>.

François-César Visdelou du Lisouet qui considérait alors comme absolument nécessaire de faire cesser «le désordre continuel» qui régnait à Quintin «par deffault de police» a bénéficié, en l'occurrence et sans aucun doute, de l'agrément et de l'appui efficace du duc d'Aiguillon, lieutenant général pour le roi de la province, qui le connaissait bien et l'appréciait.

Visdelou avait versé, selon l'attestation du 17 novembre 1767, la somme de 6 000 livres pour l'acquisition de cette charge. Ses gages annuels étaient fixés à 600 livres dont 120 pour le logement.

<sup>2</sup> Lettre de Des Essards du 9 octobre 1767.



François-César Visdelou du Liscouet

Une relation de cette nomination est donnée dans le registre des délibérations de la communauté de Quintin<sup>3</sup> à la date du 23 avril 1768. Il est alors précisé que François-César Visdelou du Liscouet a déposé «au greffe de cette communauté ses provisions de l'office de gouverneur de la ville de Quintin du 19 X<sup>bre</sup> 1767, la première quittance de finances du 17 9<sup>bre</sup> 1767, la commission de Maupéou du 21 janvier 1768 et sa prestation de serment du 24 février 1768» entre les mains du sénéchal de Saint-Brieuc.

Dès qu'il en eut confirmation, il en fit part à la duchesse de Lorge, le duc, avec lequel il entretenait d'excellentes relations, étant décédé le 3 mars 1758. Celle-ci lui répondit de Paris : «Je suis flattée, Monsieur, que vous aïes réussi dans l'attribution des provisions du gouvernement de Quintin et je vous remercie des choses obligeantes que vous avez bien

<sup>3</sup> Arch. mun. Quintin. BB.29.

voulu m'écrire à ce sujet. De mon côté je ne doute point du tout de votre empressement à profiter de toutes les occasions possibles de faire le bien dans cette place».

Sa réception a lieu le 5 mai. Après en avoir délibéré le 11 juin, la communauté de Quintin, en témoignage «de sa joye et considération», lui offre 300 livres le 9 juillet 1768. Visdelou demande alors que cette somme soit versée «au profit des pauvres de l'hôpital» de Quintin.

François-César Visdelou du Liscouet est un véritable Quintinais. En effet, à Quintin «le douzième jour d'avril 1722, un enfant masle d'écuyer Gilles Visdelou et dille Catherine Françoise Étard de Bascardon, sieur et dame du Liscouet<sup>4</sup>, né ce jour, a été ondoyé par moy soussigné doyen, et non nommé de la permission de monseigneur de Saint-Brieuc en datte du 24<sup>e</sup> janvier 1722». Sept mois plus tard le 10 novembre 1722, en présence d'un grand nombre de personnes, seize d'entre elles signeront l'acte, il sera suppléé aux cérémonies de baptême, l'enfant étant nommé François-César «par écuyer François Visdelou, chevalier de Bonamour, capitaine grenadier au régiment de la marine, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et par dame Catherine Baron, dame de Bascardon».

La famille Visdelou qui porte d'argent à trois têtes de loup de sable arrachées et lampassées de gueules est connue dans l'évêché de Saint-Brieuc dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle avait constitué plusieurs branches dont les membres comparâtront aux diverses montres et réformations des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Deux d'entre elles, celles de La Villethéart et de Bonamour, dont on ne connaît pas le degré exact de parenté, furent maintenues nobles et déclarées d'ancienne extraction en 1668 à la grande réformation de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. La première est considérée comme l'aînée. On lui connaît trois conseillers au parlement de Bretagne : Claude et René-François, seigneurs de Bienassis, Guy, seigneur du Hilguy, et un évêque de Léon. La seconde qui s'en était détachée avant 1513, n'a pas d'illustration particulière, mais une bonne représentation locale, notamment dans les régions de Quintin, d'Hillion et au château des Aubiers. Au XVIII<sup>e</sup> siècle elle possédait le château de Bonamour, en Trévé, dont il ne restait qu'une tour en ruine au XX<sup>e</sup> siècle. En mars 1731, une cousine germaine de César fit ses preuves de noblesse pour entrer à Saint-Cyr.

<sup>4</sup> Le Liscoët dont les Visdelou se disent sieur dès 1721 se trouve au Boquého. C'est un fief dont le seigneur prit le nom. Dans l'église il y a un enfeu du XV<sup>e</sup> siècle, celui d'Alain du Liscoët. Toujours au XV<sup>e</sup> siècle Yves du Liscoët, fervent royaliste, «un peu protestant» par amour se battit contre les ligueurs, s'empara de Quintin et fut tué au siège de Crézone. La branche aînée du Liscoët, d'après Le Noir de Tournemine, s'est fondue dans Bahuno, «puis Visdelou».

## La carrière militaire de François-César Visdelou du Liscouet

Comme son oncle et parrain François Visdelou de Bonamour, il choisit le métier des armes. Dès 1742, il est volontaire au régiment d'infanterie de Noailles et devient sous-lieutenant le 20 avril 1743. Après s'être distingué à la bataille de Tinguen «pour avoir tenu ferme à la première charge des ennemis avec son drapeau malgré le repli de la 1<sup>re</sup> ligne», il fut nommé lieutenant le 7 juillet 1743 et reçut une gratification du roi de 300 livres. Il va participer ensuite aux sièges d'Ypres, Fribourg, Anvers et Maestricht. Le 27 octobre 1746, François-César obtient l'agrément de lever une compagnie nouvelle au régiment Royal-Marine. Neuf ans plus tard, en 1755, il est «obligé de se retirer... pour profiter d'un établissement avantageux» – son mariage avec la fille d'un riche négociant en toile – «et pour être en état de secourir un père octogénaire sans ressource de fortune», mais avant de mettre à exécution ses projets, il demande «de l'employ dans la province de Bretagne pour continuer ses services». Affecté au bataillon garde côte de Saint-Brieuc, il devient aide-major le 19 juin 1762, puis major le 4 mai 1764, ayant obtenu «des lettres de non interruption de service».

## Le retour en Bretagne. Le mariage. La construction d'un hôtel particulier

Au début de 1755 François-César Visdelou habite effectivement à Quintin avec son père et prépare son mariage avec Marie-Madeleine Boschat<sup>5</sup>, fille aînée de Mathurin Boschat, sieur de la Porte d'Ohain, en Allineuc. Ce dernier, l'un des plus importants négociants en toile de la région, par contrat de mariage du 10 avril 1755 où figure le duc de Lorge, constitue à sa fille une dot de 50 000 livres<sup>6</sup>. En raison de ses activités commerciales avec Cadix, il séjourne habituellement à Saint-Malo depuis 1753. Il y était encore en 1768, année où il fut anobli. Le jeune ménage s'installe provisoirement à la Porte d'Ohain, «manoir» possédant des parties remontant aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, mais «rénové» en 1733. Un premier enfant, Marie-Madeleine, y naît en 1757. Assez rapidement Visdelou songe à s'installer à Quintin et compte pour cela utiliser une partie de la

<sup>5</sup> Elle avait deux sœurs. L'une, Julienne-Louise épousa Guillaume Toussaint de La Noue, lieutenant de vaisseau, l'autre Françoise-Mathurine deviendra l'épouse de Hilarion de Saint-Pern.

<sup>6</sup> Une partie sera utilisée pour l'acquisition du terrain et la construction de l'hôtel de la rue Saint-Yves ; 19 005 livres seront perdues dans une faillite et le reste employé à l'acquisition de la charge de gouverneur.



Marie-Madeleine Visdelou, née Boschat

dot de sa femme. Il fait part de son intention au duc de Lorge. Très malade, ce dernier laisse à son secrétaire le soin de répondre, de Paris, le 16 décembre 1756 : «J'ai rendu compte à Monseigneur du projet que vous avez pour l'acquisition d'une maison à Quintin et à la demande par vous faite de jouir du privilège de n'être point sujet aux lods et ventes», ce qui est accordé à Visdelou par le duc, heureux de lui «donner en cette petite occasion une marque de la continuation de l'amitié» qu'il a toujours eu pour lui «dès son enfance», et pour tout ce qui lui appartient. À la fin de cette lettre, le duc qui devait disparaître moins de quinze mois plus tard, ajoute au prix d'un grand effort, d'une écriture qui ne laisse aucun doute sur son état de santé : «J'approuve le contenu ci-dessus et vous embrasse de tout cœur, c'est tout ce que mon triste et funeste état peut me permettre en ce moment de vous dire, le duc de Lorge.» Ces simples lignes montrent



Mathurin Boschat

la qualité des relations affectueuses qui existaient entre le duc et Visdelou. Ce dernier, fort de la promesse du duc, signe deux mois et demi plus tard, le 5 mars 1757, l'acte d'acquisition passé devant maître Le Guyader, notaire, du Clos de la Poulie, situé en face du couvent des Ursulines, rue Saint-Yves. L'ensemble comprenait une maison, une petite étable et un jardin jouxtant celui du presbytère. Après avoir appartenu, en 1686, au chanoine et doyen de Quintin Noël Ango, le tout était vendu 2 000 livres par son dernier propriétaire Joseph Hamon de la Longrays<sup>7</sup>, domicilié rue

<sup>7</sup> Il était le troisième fils de Paul Hamon de Kervers, descendant des Hamon du Coztier au Vieux-Bourg de Quintin. Ces derniers possédèrent aussi en ce lieu les manoirs de La Haye, de Bourgogne et de Kerdalmez. Ils avaient chapelles privatives en l'église paroissiale avec enfeux et tombes, quelques-unes remontant au XIV<sup>e</sup> siècle. Aimé-François Hamon de Boismartin était chanoine de la collégiale de Quintin en 1728.



L'hôtel Visdelou

Saint-Thurian à Quintin. Cet achat sera complété, le 11 mai de la même année par celui d'une maison et d'un jardin près de la chapelle Saint-Yves, acquis des héritiers du chanoine Borel et évalués 4 650 livres. Une partie sera revendue en 1761. Parmi les autres acquisitions, on relève celle de «maisons, jardins et dépendances» situés rue Saint-Yves appartenant à Jean Le Vacon et sa femme, moyennant 1 440 livres.

Pour la construction de l'hôtel, un de ses confrères n'ayant pas été retenu, c'est finalement l'architecte Le Feuvre, de Saint-Malo, qui sera choisi. Des plans furent proposés et existent encore de nos jours mais aucun ne correspond à celui actuel. Des devis furent présentés ; celui du 30 août 1758 s'élevait à 10 520 livres avec des réserves. Le 23 mai 1759, l'architecte donne une estimation de ce qui reste à faire «pour perfection de la maison» : «4 450 livres pour maçonnerie, charpente, couverture, blanchiture de hors et de dans, 7 300 livres pour planchers, cloisons, croisées, vitrages, peintures». La réponse ne se fit pas attendre, le 25 mai Visdelou offre 6 000 livres. D'autres dépenses seront à prévoir pour la décoration intérieure. Quoiqu'il en soit, l'hôtel Visdelou sera achevé en 1760. L'ensemble de la dépense a représenté 24 500 livres environ.

On y accède, rue Saint-Yves, en franchissant le portail d'une entrée en demi-lune, flanquée de chaque côté de la cour d'un pavillon. La demeure elle-même, de 19,90 m sur 9,80 m, comporte un rez-de-chaussée



avec porte centrale en avancée. Elle est surmontée à la hauteur de la toiture d'un fronton triangulaire contenant au centre un plateau carré, sans doute destiné à recevoir des armoiries, avec de chaque côté un œil de bœuf. Au rez-de-chaussée, de part et d'autre de cette porte d'entrée, une fenêtre. Le premier étage possède trois fenêtres et les combles au-dessus deux petites fenêtres. C'est l'un des beaux hôtels particuliers construits au XVIII<sup>e</sup> siècle à Quintin par la noblesse et la haute bourgeoisie marchande et spécialement celle des toiliers. Parmi eux figurent ceux des Digaultray et celui de Clévery, subdélégué de l'intendant.

### Bourgeois de Quintin et membre de la communauté de ville

Désormais installé rue Saint-Yves avec sa famille, François-César Videlou du Liscouet va s'intéresser directement aux travaux de la communauté de Quintin avant d'y participer. À la mort du duc de Lorge, il avait été très sensible aux sentiments qu'elle avait exprimés au cours de sa séance du 29 mars 1758, le maire et elle-même ayant montré «l'extrême affliction et la profonde douleur dont tout ce pays et plus particulièrement les habitants de cette ville ont été pénétrés» en apprenant le décès «de leur bien aimé et bienfaisant seigneur et protecteur universellement regretté et si digne de l'être». Elle décide d'attribuer une somme de deux mille livres pour être employée en «prières publiques, octaves et services, tentures et écussons».

L'intérêt que manifeste François-César Videlou pour tout ce qui concerne Quintin et sa région bien avant sa nomination au gouvernement de la ville est indéniable. Son père et son oncle Videlou de Bonamour firent partie avant lui de la communauté de ville où il sait se montrer beaucoup plus actif qu'eux en participant étroitement à ses débats, à ses travaux. Le rôle qu'il y joue s'avère de séance en séance de plus en plus important.

Il porte une attention particulière aux questions de voirie et à celle des «grands chemins», surveille le pavage des rues, le toisé de la rue Saint-Yves, la pose des huit dalles de la rue qui va de l'angle de l'hôtel de M. de Clévery à la rue des Douves et qui s'appellera rue des Degrés par la suite ou la construction du pont de Rillan, en avril 1759.

À partir de 1762, il est en correspondance suivie avec le duc d'Aiguillon, commandant en chef de la province, à propos de la route de Châtelaudren, comme aussi de celle de Quintin à Uzel. Le duc lui écrit : «Puisque vous avez la bonté de vous charger de veiller sur les travaux de la route de Pontivy à Uzel et d'en diriger les opérations, ... je vous suis bien obligé des soins que vous voulez bien prendre». Leurs relations sont

telles qu'il accepte, s'il vient à Quintin, de séjourner chez lui. Le 16 mars 1766, il le remercie pour l'envoi de la délibération de la communauté à propos de «la banlieue du côté de Saint-Briec» et se montre satisfait, le 8 juin, de l'avancement des travaux.

Visdelou, après avoir déposé au greffe de la communauté les devis des travaux relatifs à la route de Châtaudren, se fait nommer, le 16 juin, avec Le Coniac de Trébuta, commissaire à leur adjudication. En juillet, il rend visite au duc. Ce dernier, le 6 septembre, lui indique qu'il demande au sieur Perroud, ingénieur, de ne pas tarder à se rendre à Quintin «pour marquer les parties du jardin de la dame Digaultray et du vieil hôpital qui doivent être coupées».

Son activité est telle que le 24 janvier 1767 la communauté le charge d'une mission auprès de l'intendant et du subdélégué général au sujet des contestations pour la levée des nouveaux octrois. Il en donne le plan et le remet le 15 août. Il pourra ensuite annoncer que la duchesse de Lorge accorde sa protection à la communauté dans cette affaire.

Par sa disponibilité, pour sa capacité à faire aboutir les entreprises et les réalisations utiles à la ville, Visdelou a préparé admirablement son accession au poste de gouverneur.

## Les habitants de l'hôtel Visdelou

En cette belle et noble demeure vivront avec leurs parents les huit enfants du ménage, mais jamais tous ensemble. En effet, parmi les garçons, deux meurent jeunes de la petite vérole (ainsi qu'une fille), les trois autres quitteront de bonne heure le foyer paternel, vers l'âge de neuf ou dix ans, afin de poursuivre leurs études. Seules les deux filles survivantes, Marie-Madeleine<sup>8</sup> et Félicité<sup>9</sup>, resteront à Quintin.

— Hilarion-Louis, l'aîné des garçons ayant échappé à l'épidémie de petite vérole, né le 5 septembre 1760 et baptisé le 6, aura pour parrain son oncle de Saint-Pern, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Penthièvre. Il reste chez son père jusqu'à l'âge de 9 ans, puis est mis en

<sup>8</sup> Née à la Porte d'Ohain, en Allineuc en 1757, elle refusa de se marier et mourut à Quintin à l'âge de 98 ans, en 1855.

<sup>9</sup> Née à Quintin le 2 octobre 1763 et baptisée le 4 octobre avec pour parrain et marraine ses oncle et tante Jean-François Visdelou de Bonamour, lieutenant-colonel au régiment de Royal-Marine, et Catherine-Françoise de Rollon de la Villeneuve. Elle épousera le 16 avril 1787 «entre minuit et une heure à la collégiale [de Quintin]» Louis-Hyacinthe Cavalier de Cuverville, futur contre-amiral en 1819, veuf de sa cousine issue germaine Marie-Anne Visdelou de Bonamour. Capitaine de vaisseaux en 1781, il prit part à la campagne des Indes. De ce ménage descendent tous ceux qui ont pour ancêtres François-César Visdelou du Liscouet.

pension au collège de Balleroy, en Normandie, où il commence le latin, avant d'entrer à l'École royale militaire, se destinant à la marine. Il sera garde-marine en 1778. C'est lui qui va participer à la guerre d'Indépendance des États-Unis d'Amérique.

– Jean-Marie né à Quintin le 15 avril 1768, entre à l'âge de 10 ans, le 2 juin 1778, à l'école militaire d'Auxerre. Excellent élève, en 1781 il mérite l'éloge de ses professeurs. Il entre dans la marine en 1782, devient garde-marine le 1<sup>er</sup> juin 1783, navigue en Afrique, aux Indes, aux Îles du vent, va à Boston. Rentré à Brest en 1787, il embarque l'année suivante pour l'Inde. Ensuite il ne donne plus de ses nouvelles<sup>10</sup>.

– François-Marie-César, né lui aussi à Quintin et baptisé le 25 juin 1771. Après des études au collège de Navarre à Paris, puis à l'école militaire d'Auxerre, il s'engage dans l'infanterie et sert au régiment d'Île-de-France. Hospitalisé à Liège en 1792 à la suite d'une maladie contractée à Harlem, il est considéré comme décédé là-bas à une date inconnue.

Avec les Visdelou du Liscouet vit également François-Marie Visdelou de Bonamour<sup>11</sup>, cousin germain du propriétaire. Visdelou du Liscouet est un homme charitable. Il saura accueillir chez lui des personnes en difficulté, même non parentes.

## Prologue à la guerre d'Amérique et premiers coups de canon

Dès 1755, Mathurin Boschat, sans savoir quelle en serait la cause, pensait qu'un conflit entre l'Angleterre et la France était inévitable. Il le redoutait car le commerce des toiles de Quintin avec Cadix et l'Amérique du Sud pouvait en souffrir. Il est mort en février 1778, juste avant que la prévision ne se réalise. Visdelou qui, en tant que «gendre aîné» eut à participer à la gestion des affaires commerciales de son beau-père, put se rendre compte combien celui-ci avait raison. Mais, sans doute, il n'imaginait pas que personnellement, il aurait à en souffrir, sa famille comptant de nombreux membres dans la marine et l'armée de terre, à commencer par son fils Hilarion, garde-marine, son beau-frère Guillaume de La Noue, enseigne de vaisseau, et ses nombreux neveux aussi.

<sup>10</sup> Par une attestation de Paul-Ange Suasse de Kervégant, son cousin germain, lieutenant-colonel du génie en retraite, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, ancien membre de l'Armée royale, on apprend que Jean-Marie «servant dans le corps de la Marine royale émigra et fit partie ensuite de l'armée royale pendant la campagne de 1792. Il fut atteint de maladie au mois d'août 1792 au camp de Strat-Bredennes et transporté au Luxembourg où il mourut en septembre mil sept cent quatre vingt douze.» Archives privées.

<sup>11</sup> Né le 10 août 1723, il sera lieutenant-colonel au Royal-Marine et décédera en 1795.

À la fin de 1777, Hilarion Visdelou est à Brest, il loge chez les Sabattier. Le 31 décembre il écrit à son père que M. de Biré a reçu l'ordre «de presser les ouvrages du port. Il sort samedi trois vaisseaux. Celui de M. de Biré est du nombre. Ils ont ordre de compter quatre mois de vivres... On parle beaucoup de guerre...»

Au début de mai 1778, une grande activité règne à Brest où se trouvent 22 vaisseaux et 30 frégates. Deux nouveaux vaisseaux sont en cours d'armement<sup>12</sup>. Il y a aussi une certaine effervescence ; on «parle beaucoup de l'arrivée du Roy..., on apprête une belle chambre chez M. d'Orvilliers et on croit que M. de Sartine et M. de Montbarré l'accompagnent...». L'arrivée du duc de Chartres, inspecteur général de la marine est prévue pour le 25 mai. Pendant que Mme du Liscouet, sa fille et sa nièce sont à Brest pour voir l'armée navale et y retrouver Hilarion qui monte «des gardes en rade», le gouverneur de Quintin prépare son voyage en Bourgogne. Il quittera Saint-Brieuc le 26 mai, accompagné de son jeune fils Jean-Marie qu'il conduit à l'école militaire d'Auxerre où ce dernier entrera le 8 juin.

Encore à Brest le 16 mai, Hilarion Visdelou embarque sur la frégate de 30 canons *La Licorne*, commandée par André Gouzillon de Belizal<sup>13</sup>. Celui-ci sort de Brest le 15 juin avec la corvette *L'Hirondelle*, le lougre *Le Coureur*, et la frégate *La Belle Poule* du capitaine Chadeau de La Clocheterie qui commande cette petite division destinée à croiser dans la Manche. Elle y rencontre, le 17 juin, la puissante escadre anglaise aux 21 vaisseaux de l'amiral Keppel qui a pris la mer le 12 juin. Après avoir laissé *La Licorne* maîtresse de sa manœuvre et demandé à *L'Hirondelle* de se réfugier, si possible, à l'île de Batz, le commandant de *La Belle Poule*, à la hauteur de Plouescat, livre un terrible combat à la frégate anglaise *L'Arethusa*, qui, après avoir beaucoup souffert, prend la fuite et avoue sa défaite. Le 21 juin *La Belle Poule* rentre à Brest sous les acclamations de la population<sup>14</sup>. Ce fait d'arme fut considéré comme une grande victoire et la manifestation d'une renaissance de la marine française<sup>15</sup>.

<sup>12</sup> Le gouvernement français après avoir conclu en février un traité de commerce et d'alliance nouvelle avec les insurgés américains, notifiera le 13 mars 1778 à l'Angleterre sa reconnaissance de l'indépendance américaine. L'Angleterre y répondra par une déclaration de guerre.

<sup>13</sup> Il était très connu à Quintin, car il avait épousé en 1770 Marie Gogibus de Ménémande dont la mère était Marguerite-Françoise Digaultray des Landes. Il devait avoir une fin tragique : débarqué à Quiberon le 26 juin 1795, blessé le 14 juillet, recueilli par des paysans d'Auray, il sera découvert et achevé à coups de baïonnettes.

<sup>14</sup> La mode s'empara de ce succès. La coiffure à *La Belle-Poule*, comportant une frégate et sa voilure orna bientôt la tête des élégantes.

<sup>15</sup> Cette défaite anglaise permit de maintenir les relations entre la France et l'armée de Rochambeau, ainsi qu'avec l'armée américaine. Elle eut de graves conséquences pour l'amiral Keppel et son adjoint Palliser traduits en cour martiale.

Pendant ce temps *Le Coureur*, commandant de Rosily, *La Licorne* de Bézival, la frégate de 32 canons *Le Pallas*, de Ransanne, sont aux prises avec l'escadre anglaise qui les capture.

Hilarion Visdelou en fait le récit dans une lettre du 8 juillet à son père : «J'ai été pris sur *La Licorne*... par une escadre anglaise de 21 vaisseaux de ligne. Au bout de 24 heures un des vaisseaux appelé *L'Hector* nous tira plusieurs coups de canon à boulet. Nous ripostâmes de notre volée tribord et bâbord aux vaisseaux anglais les plus près de nous et nous amenâmes le pavillon parce que la force l'exigeait. Nous n'avions eu personne de tué, ni de blessé».

De cette prise de *La Licorne* et du *Pallas*, les Anglais donnèrent une version différente, contestée par Hilarion, le 18 octobre dans une lettre à son oncle Visdelou de Bonamour : «Je profite de cette occasion – la possibilité d'envoyer cette missive sans qu'elle soit lue par ses geôliers – pour vous donner le détail de notre prise et vous verrez par là combien le détail que les Anglais en donnaient est faux.» Une lettre du 29 décembre d'un correspondant anglais de Londres, P. Denoyer, lié d'amitié avec les Visdelou, et adressée au gouverneur, permet d'avoir une idée de leur manière de relater les faits. Selon Denoyer, le capitaine de *La Licorne* s'était mépris sur les intentions de l'amiral Keppel. Aussi *La Licorne* s'estimant en danger «tira sa boulée» sur un vaisseau anglais. «Cette bordée, l'équipage ne s'y attendant pas, en blessa plusieurs». Cela aurait déclenché les hostilités et la capture des frégates françaises. Celles-ci croisèrent alors pendant 15 jours avec l'escadre anglaise qui rentra ensuite à Portsmouth. De là les dix-huit prisonniers furent envoyés à Alresford. Dans sa première lettre à son père du 8 juillet 1778, Hilarion lui indique qu'il est prisonnier sur parole dans cette localité du Hampshire et qu'il va bien. Cette lettre sera suivie de plusieurs autres à ses parents, à sa sœur et à son oncle Visdelou de Bonamour où il donne beaucoup de renseignements sur sa vie en Angleterre. Alresford qu'on appelle, dit-il, une «petite ville» est en réalité un «très vilain petit bourg» dans lequel «il n'y a aucune espèce de société, seulement deux ou trois maisons de campagne aux environs où nous recevons beaucoup d'honnêteté» et où il y a quelques «très jolies personnes qui parlent supérieurement le français». Et sur un tout autre registre, il poursuit : «Nous sommes au milieu d'un peuple féroce... Nous ne sortons de nos chambres que pour le repas de peur d'attraper des coups de bâtons». Par contre il reconnaît que «les gens comme il faut sont très honnêtes» et «qu'ils ne peuvent que s'en louer»... «C'est à qui nous dédommage des insultes que nous avons du peuple qui ne peut nous souffrir». À son père, comme à son oncle, il déclare : «Je me porte assez bien mais m'ennuie à la mort.» Pour s'occuper, il travaille «à la langue anglaise». Il «commence à traduire» et «entend quelques mots».

Il attend toujours des lettres de Brest, de Paimpol et de Saint-Brieuc qui n'arrivent pas. Mais ce qui le préoccupe, c'est sa libération. Il demande à son père quand il écrira à M. de Sartine, secrétaire d'État à la marine, de le prier de ne pas «l'oublier» s'il y a des échanges. Mais d'après P. Denoyer, qui, avec un autre anglais Edward Simpson, s'entremet avec beaucoup de ténacité, de persévérance pour obtenir son retour en France, cela n'est pas facile. Le temps passe, une tentative d'échange échoue en janvier 1779. Le mois suivant, il est menacé de prison pour avoir refusé de signer la reconnaissance de la prise de *La Licorne* tel que les Anglais la décrivent.

En août 1779, il annonce à sa mère qu'il quitte Alresford pour Northampton où il reçoit enfin le 2 janvier 1780 son passeport pour rentrer en France. Il arrive à Brest le 11 février.

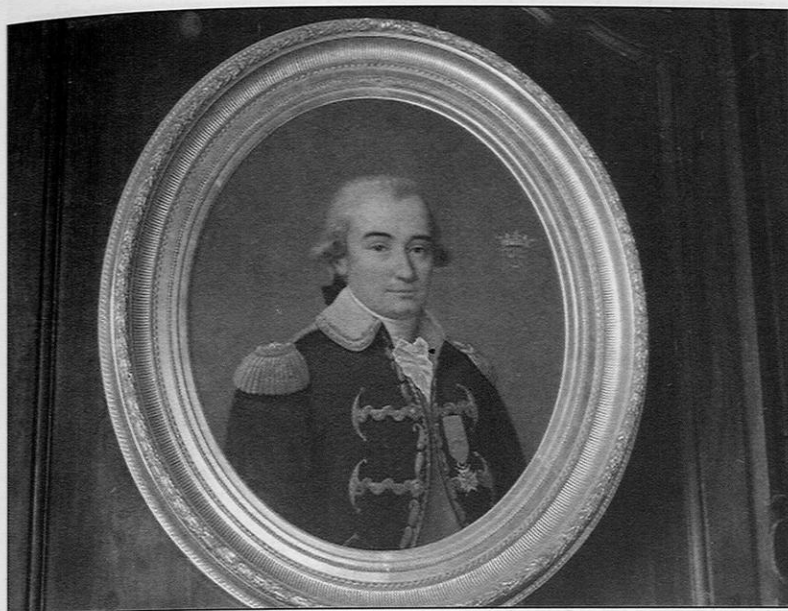
Douze jours après son retour en Bretagne, le 23 février 1780, Hilarion Videlou est nommé enseigne de vaisseau en même temps que les gardes-marine de sa promotion de 1778. Le comte Jean-Charles d'Hector, chef d'escadre et major général de l'arsenal de Brest, adresse le 28 février une lettre à son père. Elle montre quelles pouvaient être leurs relations : «Je ne doute pas, Monsieur, que vous soyez actuellement instruit de l'avancement de M. votre fils au grade d'enseigne de vaisseau, et j'ai l'honneur de vous en faire mon compliment. Mon désir de faire quelque chose qui vous soit agréable doit vous assurer que je saisirai avec empressement le premier armement qui s'ordonnera pour l'Inde, pour l'armer sur un bâtiment qui y sera destiné».

En effet Hilarion, comme plusieurs de ses parents et amis, souhaitait faire campagne aux Indes, mais cela ne se réalisera pas.

### Le milieu familial.

### Sa participation à la guerre de l'Indépendance des États-Unis

Le gouverneur de Quintin qui a su établir de bonnes relations entre la population et les troupes de passage, particulièrement entre 1778 et 1789, appartient à une famille de militaires, de soldats et surtout de marins. Lui-même, ancien capitaine d'infanterie et major des gardes-côtes de Saint-Brieuc, est le filleul d'un oncle qui fut capitaine-grenadier au régiment de Royal-Marine. Il a pour cousin germain François-Marie Videlou, lieutenant-colonel, qui retraité vivra chez lui. Les deux sœurs de sa femme ont épousé l'une, un enseigne de vaisseau Guillaume Toussaint de La Noue, l'autre, un capitaine au régiment de Penthièvre, Hilarion de Saint-Pern,

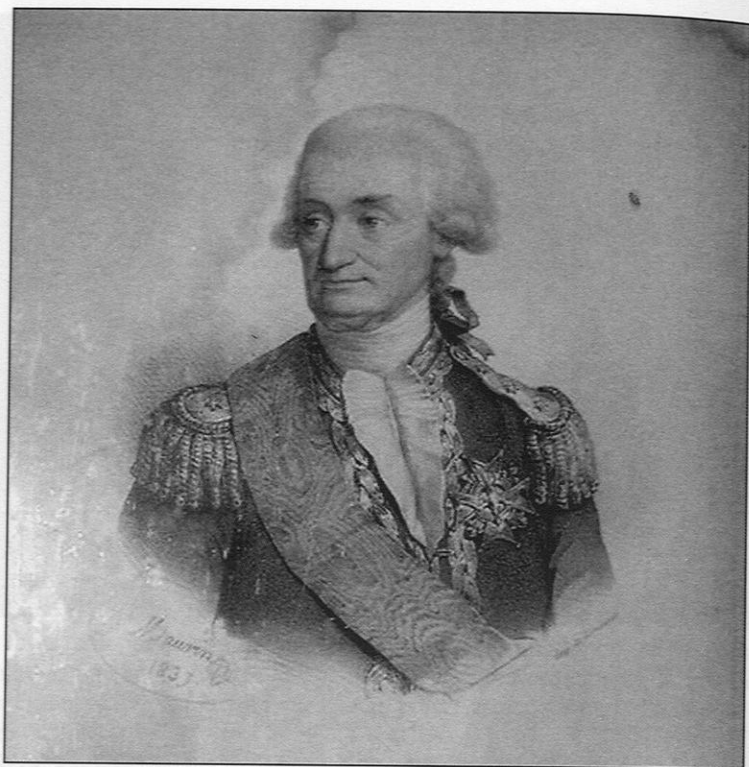


Louis-Hyacinthe Cavalier de Cuverville

parrain de son fils Hilarion. Le fils de sa sœur, son neveu François Suasse de Kervégan est officier volontaire dans la marine royale, alors qu'un autre neveu Kérémar de Boichâteau y sert également, comme du reste Joseph Visdelou de Bonamour<sup>16</sup> et Louis-Hyacinthe Cavalier de Cuverville, futur contre-amiral, qui veuf deviendra son gendre par son mariage avec Félicité Visdelou. Ses trois fils – on le verra plus loin – feront carrière dans la marine et l'armée de terre. Enfin par les Rollon, il se trouve parent de l'amiral de Guichen.

Un tel milieu ne peut que suivre de près les événements qui vont entraîner beaucoup de ses membres à une participation directe ou indirecte à la guerre d'Indépendance des États-Unis d'Amérique et être la cause de bien des épreuves.

<sup>16</sup> Il avait pour parents Anne-Marie Gonnet et Joseph-Marie Visdelou de Bonamour. Ce dernier, officier dans la grande navigation de la Compagnie des Indes à partir de 1742, naufragé au cap de Bonne Espérance (1756), obtiendra en récompense de ses services les brevets de lieutenant de frégate (1757) et de capitaine de brûlot (1759). Après avoir navigué sur divers vaisseaux, il fit «son retour à l'Île de France».



L'amiral de Guilchen

Dans une lettre sans date au gouverneur de Quintin, son oncle à la mode de Bretagne, Joseph Visdelou de Bonamour, indique que Cuverville<sup>17</sup>, son beau-frère, est second sur *Le Bizarre*, commandé par M. de Trémignon et que lui-même est «sur *La Gentille*, aussi en cette qualité». Cette frégate a pour capitaine M. de Mengaud. Il donne ensuite avec leurs commandants, les noms de dix vaisseaux «destinés à l'Amérique» : *La Victoire*, *Le Palmier*, *Le Conquérant*, *L'Intrépide*, *Le Destin*, tous de 74 canons, ainsi que *L'Indien*, *Le Solitaire*, *Le Triton*, *L'Actionnaire*, *Le Caton*, de 64 canons seulement.

<sup>17</sup> Il avait épousé en 1<sup>res</sup> noces, Marie-Anne Visdelou, fille de Joseph-Marie Visdelou de Bonamour.



En terminant sa lettre, il pense «à la petite Félicité<sup>18</sup> qu'on dit faire tourner la tête c'est-à-dire faire devenir fou tous les hommes qui ont le bonheur de la voir. Que je désirerais devenir fou comme un autre.»

Par une lettre du 19 novembre 1779, toujours à son oncle, il mentionne que «douze vaisseaux vont armer pour l'Amérique sous le commandement de M. de La Touche-Tréville, à ce que l'on croit. Quatre vaisseaux vont entrer dans les bassins pour être doublés. M. de Ternay doit commander cette petite escadre à laquelle se joindront un vaisseau et une flutte armés à Lorient ; elle est à ce que l'on croit destinée pour l'Inde. Dieu veuille que l'on croit vrai», car lui aussi rêve d'aller dans ce pays et pour une campagne de trois ou quatre ans. Il signale aussi qu'un «bâtiment, dépêché par M. d'Estaing, est arrivé à la Corogne» et «a apporté la nouvelle de la prise de Rhode-Island\* et le blocus de New-York par M. d'Estaing et par terre par Washington ; voila de bonnes nouvelles. Vous y ajouterez foi, si vous le jugez à propos, pour moi je les crois un peu suspectes ; je désire qu'elles soient vraies». Et il termine par «Adieu, cher ton-ton, aimez-moi toujours bien...»

Il n'y aura pas d'autre missive. En effet, le 13 février 1780, il quitte Brest avec un convoi destiné à l'Île-de-France. Il est escorté par *Le Prothée*, *L'Ajax* et *La Charmante* où il a été embarqué. Cette frégate de 38 canons est commandée par le lieutenant de vaisseau Mengaud de la Hage, un excellent marin, très apprécié par La Pérouse. Au large des côtes d'Espagne, le convoi rencontre une partie de l'escadre Rodney. Grâce au sacrifice du *Prothée*, il put lui échapper, mais *L'Ajax* fut pris. Ensuite *La Charmante* fut jetée par un coup de vent sur les rochers de Sein<sup>19</sup>. Elle s'y perdit corps et biens le 25 mars 1780. Le commandant et 210 hommes, dont Joseph Visdelou périrent noyés. Les événements se précipitent. Deux autres membres de la famille de François-César Visdelou du Liscouet vont embarquer pour participer à la guerre d'Indépendance : Hilarion, son fils, et Kerémar de Boischâteau<sup>20</sup>, un autre de ses neveux. L'un et l'autre le tiendront, lui et sa femme, au courant du déroulement des opérations. Le premier à le faire sera Boischâteau.

Le 8 septembre 1780, il rappelle – car il pense que ses précédentes lettres, y compris celles de Boston, ne sont pas parvenues en France – leur

<sup>18</sup> Fille cadette de François-César Visdelou. Elle avait alors 15 ans.

<sup>19</sup> LACOUR-GAYET, G., *La marine militaire de France sous le règne de Louis XVI*, 1905, p. 307.

<sup>20</sup> Cette famille possessionnée à Allineuc, alliée aux Suasse de Kervégan, s'établit au Chesnay en Saint-Donan par l'acquisition qu'en fit, en 1655, Claude de Kerémar de Boischâteau. Elle a donné plusieurs officiers de marine. Jean de Kerémar de Boischâteau, lieutenant de vaisseau demeurait au Chesnay en 1756. La petite-fille de Marie-Anne de Kerémar, Pélagie-Françoise du Bourne l'apporta à son mari Jean-Marie de Castellan.

arrivée en rade de Rhode-Island le 9 juillet, après un engagement le 21 juin «avec 5 vaisseaux de guerre anglais dont trois de 74 [canons] et deux de 64 et 50» accompagnés d'une frégate : «Nous ne pûmes les poursuivre à cause du convoi. L'on nous dit que c'était Parker qui avait quitté depuis deux jours la Jamaïque pour l'Europe qui allait aux Îles du vent.» Quant à eux, les Français, ils sont bloqués dans la rade par «une escadre anglaise de 22 bâtiments dont *Le London* de 90 [canons], 8 vaisseaux de 74, deux de 64 et 4 de 50, le reste frégates et corvettes... L'on dit alors que Clinton venait de New-York avec 10 000 hommes». Cela ne semble pas l'inquiéter, car, écrit-il, notre armée qui campe depuis le 12 juillet «aux portes de New-Port va venir s'y loger incessamment». Par contre, il redoute «beaucoup de passer l'hiver en cette rade», en raison des «vents de nord et de nord-est qui y règnent et sont furieux». Ce sont les seules nouvelles qu'il peut donner, car celles qu'ils reçoivent «des Îles se contrarient trop pour qu'on y ajoute foi. L'on a longtemps douté de la réunion de notre armée avec celle de Washington.»

Le temps de la moisson finie, il apprit par la *Gazette de New-Port*, la mort du lieutenant de vaisseau Luc-François de Guichen, le fils de l'amiral<sup>21</sup>, décédé des suites des blessures reçues le 15 mai 1780 sur *La Couronne* à la bataille navale de la Dominique. Le boulet cause de sa mort avait renversé son frère cadet. Il lui fait part de celle de son ami Baudran. Il avait attrapé en Angleterre «ce qu'on appelle un *fructus belli*. Il s'est traité lui-même, c'est ce qui l'a tué de concert avec le scorbut et la fièvre putride».

Le 15 décembre cette dernière devait emporter Ternay, chef d'escadre, après huit jours de maladie à bord du *Duc de Bourgogne*, en rade de Newport. Le lendemain, Boischâteau l'annonçait à son oncle en même temps qu'il lui disait : «Les Anglais ont été battus dans la Caroline par Campbel, 1 200 tués ou pris. Rodney est parti depuis longtemps de New York avec 6 vaisseaux, l'on ne sait pas où».

À deux reprises, le 8 septembre et 24 décembre 1780, Boischâteau déclare : «Visdelou se porte à merveille». Sans doute veut-il rassurer sa famille sur l'état de santé d'Hilarion Visdelou maintenant en Amérique.

Ce dernier, en effet, d'abord garde du pavillon du détachement de Brest à son retour de captivité en Angleterre, avait embarqué en février 1780 sur *Le Robuste*, vaisseau de 74 canons du capitaine de Grasse où il avait «eu la clavicule rompue par une chute en exécutant les ordres de M. de La Mothe-Piquet».

<sup>21</sup> Luc-Urbain du Bouexic de Guichen (1712-1790) était sur le vaisseau amiral avec deux de ses fils. Il se rendit célèbre par trois combats contre Rodney au large de la Dominique les 17 avril, 15 et 19 mai 1780 au cours desquels la flotte anglaise décrocha pour retraiter.

## Vie en Amérique, combats et mort d'Hilarion Videlou

Par une lettre à sa mère du 9 septembre 1780, la troisième depuis son arrivée à Newport, dans la rade de Rhode Island, où se trouve aussi Boischâteau, Hilarion confirme qu'il s'est « toujours assez bien porté jusqu'à présent », mais redoute comme ses camarades d'y passer l'hiver qui s'annonce très froid. Ils demeurent « dans l'attente » d'être attaqués, mais « ces messieurs quoique beaucoup plus forts n'ont pas osé le faire jusqu'à l'instant, et en cela je crois qu'ils ont agi très prudemment. J'ose me flatter qu'ils n'eussent pas été bien reçu parce que 12 vaisseaux contre 7 embossés et plusieurs batteries à terre n'ont pas beau jeu ».

Sa connaissance de la langue anglaise lui est « d'une très grande utilité ». Il trouve que les « femmes tiennent beaucoup des Anglaises ». Il constate aussi que la « manière de s'habiller et les coutumes en général sont exactement les mêmes ici et en Angleterre ». Son séjour forcé en ce pays ne lui a pas été inutile.

Par contre un événement l'a beaucoup frappé trois semaines auparavant : « Nous avons eu une députation de sauvages au nombre de vingt, de différentes stations qui sont venus au nom de leur pays, faire une visite à leur père (qui est l'expression dont ils se servent en parlant des Français) et de l'assurer du désir et du plaisir à le revoir en possession du Canada, et qu'ils étaient prêts à prendre les armes pour lui dès qu'il l'ordonnerait. Ces gens là paraissent nous être fort attachés ; ils sont restés ici quatre ou cinq jours et après les avoir comblés de présents ils s'en sont retournés fort contents, nous promettant de dire dans leur pays la manière dont leur père les avait reçu. Ils n'ont qu'une simple couverture pour habillement, ils se peignent tout le corps et le visage avec du rouge et différentes peintures ; ils découpent leurs oreilles, en laissant pendre un grand bout auquel ils attachent une grande boucle d'oreille. »

Hilarion Videlou qui était sans nouvelles de sa mère depuis 3 mois reçoit enfin une lettre et lui répond aussitôt le 22 août 1781. Il est toujours à Newport dans la rade de Rhode Island. L'armée de Rochambeau « n'est plus à Newport<sup>22</sup>, elle est repartie depuis environ deux mois pour se joindre à celle du général Washington « qu'on dit être fort belle », mais peu considérable, « seulement 8 000 hommes ». Il s'attend à partir en campagne et ne se trompe pas.

Le 5 septembre, il participe à la bataille navale qui se déroule dans la baie de Chesapeake et le capitaine de vaisseau de Coriolis d'Espinouse qui commandait *Le César*, de 74 canons, en vantera ensuite « les connais-

<sup>22</sup> Elle y était arrivée avec l'escadre de Ternay le 12 juillet 1780.

sances, l'application et le mérite», à tel point que l'amiral de Grasse le citera parmi les officiers «jugés dignes de la faveur royale».

La bataille de Chesapeake engagée vers 16 heures opposa les 24 vaisseaux de l'amiral de Grasse aux 27 bâtiments de la *Royal Navy* commandés par l'amiral Thomas Graves qui manqua la plus belle occasion de détruire l'escadre française lorsque celle-ci doubla le cap Henry<sup>23</sup>. La situation évolua rapidement en faveur des Français qui contraignirent les Anglais à se retirer sans avoir pu secourir l'armée anglaise de Cornwallis bloquée à Yorktown. Les premiers eurent 220 tués et blessés, les seconds 336 tués et blessés. Cette défaite des Anglais entraîna la capitulation de leur armée. Elle fut considérée selon l'historien américain Emil Reich «comme un Waterloo naval».

Avant ce combat, Hilarion Visdelou déclarait à sa mère qu'il n'aurait ensuite «d'autre désir que de se retrouver dans le sein» de sa famille. Et il ajoutait : «J'attends ce moment là avec une grande impatience.» Ce souhait ne sera pas exaucé.

Sept mois plus tard, en avril 1782, il se trouve sur *Le Duc de Bourgogne* faisant partie de l'escadre que l'amiral de Grasse doit conduire au Cap Français avec un énorme convoi. La flotte française appareille le 8 avril de Saint-Pierre-de-la-Martinique. Elle est poursuivie par Rodney qui l'épiait. Pour permettre au convoi de continuer sa route, Grasse se sépare de six vaisseaux. Il ne lui en reste que 29 à opposer aux 37 de la *Royal Navy* qui dispose ainsi de 3 012 canons contre 2 446<sup>24</sup>.

L'action s'engage le 12 avril aux Saintes, petit archipel situé entre la Guadeloupe et la Dominique. Au début, malgré leur infériorité numérique, les Français ont l'avantage en raison du vent d'est, mais le vent tourna au sud-est, et Rodney parvint à s'introduire en arrière du navire-amiral *La Ville de Paris*. Ce vaisseau après avoir combattu avec acharnement succomba sous les tirs de dix vaisseaux anglais. De Grasse fut fait prisonnier. Considéré comme mort d'un coup de canon comme notamment Du Pavillon, La Clocheterie, Bernard de Marigny, Bahuno de Kerolain<sup>25</sup>, mais en réalité seulement grièvement blessé, Hilarion Visdelou est transporté à l'hôpital de Saint-Domingue. Entré le 23 avril, il y est décédé le 30 avril. Un «Inventaire des effets trouvés après le décès»<sup>26</sup> sera dressé. Cet émouvant document a été par la suite envoyé à son père. Dans cette bataille les Français eurent 290 morts et 1 029 blessés, les Anglais 230 morts et 759 blessés.

<sup>23</sup> CASTEX, J.-C., *Dictionnaire des batailles navales franco-anglaises*, 2004, p. 31.

<sup>24</sup> CASTEX, J.-C., *Ibid* ; p. 367-369.

<sup>25</sup> NOAILLES (Vte de), *Marins et soldats français en Amériques...*, 1903, p. 276.

<sup>26</sup> Cet ensemble très important et même étonnant par le nombre élevé de redingotes, vestes, culottes, habits, souliers comme par le linge de corps, comprenait aussi des objets personnels : portefeuille, montre en or, épée, sabre, livres... Il sera en totalité vendu aux enchères et son montant, s'élevant à 1 004 livres, après les retenues, fut adressé à son père le 25 novembre 1782.

La Noue, le beau-frère de François-César Visdelou, ignore tout du drame qui vient d'avoir lieu. Il lui écrit le 25 avril 1782 : «Vous avez dû recevoir de nouvelles lettres de votre fils par une frégate arrivée peu depuis à Brest. Il en est venu ici plusieurs de l'armée de M. de Grasse datées du 8 mars à la Martinique ; je voudrais bien que vous puissiez me fournir l'occasion d'écrire à mon neveu. On s'accorde à dire que le grand convoi qu'on prépare actuellement à Brest est pour la Nouvelle Angleterre. Si les Anglais le laissent passer. MM. Boince et de Lange ont passé ici quelques jours. Ils sont partis ce matin pour revenir dans peu. Le public ignore où en sont les choses.» Il n'est pas le seul.

L'aventure américaine était terminée pour les Visdelou. En mai 1783 François-César Visdelou du Liscouet recevra 401 livres, produit de prises par *Le Neptune* et *Le Duc de Bourgogne* sous les commandements de Ternay, des Touches et Barras.

Le 18 mars 1784, le gouverneur de Quintin est admis «à la dignité de chevalier de Saint-Louis». Cette distinction dont il désirait être honoré depuis si longtemps apaisa peut-être un peu sa douleur<sup>27</sup>.

## Les heures sombres. La Révolution

Au début de l'année 1789 – le 19 mars – François-César Visdelou du Liscouet est invité à se rendre à Saint-Brieuc le 16 avril, pour conférer avec son ordre – celui de la noblesse – et ensuite procéder à l'élection de leurs 22 députés aux États généraux. Comme le haut clergé, la noblesse refuse d'élire des députés. Les événements suivront ensuite leur cours. La République remplace la Monarchie. La fonction de gouverneur est supprimée et Visdelou du Liscouet est devenu un simple citoyen, un peu suspect en raison de sa charge antérieure. La rente viagère constituée par les 6 000 livres est réduite à 480 livres. Son versement sera supprimé à partir de 1793 pendant quatre ans.

François-César Visdelou du Liscouet et son cousin Visdelou de Bonamour n'ayant pas prêté dans les délais prescrits, au plus tard le 11 septembre 1791, le serment civique exigé, eurent à «subir les peines portées en ladite ordonnance» c'est-à-dire être «rayés des contrôles et désarmés». La communauté de ville en décide l'application. Dès le lendemain 12 septembre Duroy, en écharpe, accompagné de quelques membres de la communauté, se présenta à l'hôtel Visdelou pour désarmer les intéressés «de toutes espèces d'armes». Ce n'était que le début des ennuis.

<sup>27</sup> Un monsieur de Saint-Pern lui avait écrit le 7 août 1782 : «La perte que vous venez d'éprouver doit vous faciliter l'obtention de cette grâce que vous avez bien méritée».



Félicité Cavalier de Cuverville

Beaucoup plus grave pour Videlou et sa famille sera le fait de figurer en tête de liste des parents d'émigrés. En effet, la loi du 15 août 1792 déclare que les individus se trouvant dans ce cas demeureront consignés et placés sous la responsabilité de la commune du lieu où ils résident. Videlou sera donc obligé de se présenter régulièrement au conseil général de la commune de Quintin. Ce dernier attestera le 3 juin 1793 par un certificat où figurent son âge – 71 ans –, sa taille – cinq pieds un pouce – et une description de son physique, qu'il demeure bien à Quintin «en sa maison». Le 9 juin puis le 24 juillet 1793, il bénéficiera d'une autorisation de se rendre à Allineuc et Uzel pour surveiller ses récoltes. Ce sont là ses derniers moments de véritable liberté. Dénoncé, son arrestation est proche. Avec sa femme, ses deux filles, dont Félicité, épouse Cavalier de Cuverville, ses

deux petites-filles, et son cousin Visdelou de Bonamour, malade et infirme, il n'a qu'à traverser la rue Saint-Yves, devenue «rue de la Détention» pour se trouver en prison en octobre 1793 dans l'ancien couvent des Ursulines<sup>28</sup>, ces dernières étant enfermées au vieux château.

Pour pouvoir les loger, lui et sa famille, on prélève quelques meubles dans sa maison mise sous séquestre. En prison la pension est de 5 livres par semaine et par personne. Comme il est «chef de table», il devra payer aussi celles de plusieurs indigents dont le nombre varie de 2 à 8. Il déclare, en décembre 1793, que pour y parvenir «il n'a d'autre ressource que la bourse de ses amis».

Que lui reproche-t-on en dehors d'être parent d'émigrés ? D'être un «homme d'esprit assez inconséquent, très actif, tenant avec zèle à son ci-devant ordre dont il a signé les arrêtés au commencement de la Révolution, s'est toujours montré ennemi de la liberté et n'a point déposé sa Croix de Saint-Louis, déclarant l'avoir vendue, n'a jamais eu de liaison qu'avec des aristocrates, et c'était souvent chez lui que se tenaient leurs assemblées».

Pour sa femme, les motifs de son arrestation sont moins nombreux mais à peu près les mêmes, car elle aussi est «fortement attachée aux principes de la ci-devant noblesse et aux prêtres réfractaires».

Après 14 mois de détention, lui et sa famille sont libérés le 25 novembre 1794. Son cousin Bonamour, octogénaire est «en état fort triste». En plus des siens, il est désigné pour loger des personnes libérées. Après vérification des scellés apposés sur sa maison et leur levée, une visite des lieux permet de constater que la couverture est en mauvais état et a laissé passer les eaux de pluie, causant d'importants dégâts dans plusieurs pièces.

Dès sa mise en liberté, il demande le 26 décembre 1794 leur radiation du rôle de père et mère d'émigrés. De ses trois fils l'aîné, Hilarion, est décédé le 30 avril 1792 après avoir été blessé d'un coup de canon sur le vaisseau *Le Duc de Bourgogne* à la bataille des Saintes du 12 avril 1782. Les deux autres Jean-Marie et François-Marie-César ont été considérés comme émigrés pour n'être plus sur le territoire national. Pour ceux-ci il précise qu'il n'a pu «ni contribuer à leur émigration, ni prévenir leur détermination», qu'ils étaient majeurs et «qu'il n'a eu aucune connaissance d'eux depuis leur départ». Il pense que le premier est mort et «qu'il est dans l'état de déplorer la mort du second». Il ne se trompait pas, mais ignorait alors que François-Marie-César, lieutenant au régiment d'Île-de-

<sup>28</sup> Une liste des détenus au «9<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de la seconde année de la République» mentionne 151 noms. En outre 11 personnes «habitant la maison commune par permission du comité» ne sont point détenues. Parmi elles figurent des enfants et des domestiques dont Marguerite Le Helloco au service de «Mme de Cuverville».

France en 1788, se trouvait en garnison à Saint-Pol-de-Léon en 1791 et qu'à la suite de l'insurrection des soldats de son régiment contre les officiers ces derniers décidèrent de s'embarquer pour l'Angleterre et qu'il les suivit.

Dans la même pétition il réclame la levée du séquestre sur ses biens à Quintin, Allineuc et Uzel, ainsi que la restitution des revenus perçus par les receveurs nationaux. Les certificats des élus d'Allineuc, d'Uzel et de Quintin lui sont très favorables. «Il a toujours donné dans notre commune l'exemple de la plus parfaite soumission, de la plus stricte obéissance à la loi depuis le commencement de la Révolution jusqu'à ce jour.» (21 prairial an III – 9 juin 1795). Ils confirment ce qu'a écrit leur père sur ses enfants et leur émigration. Il réitérera la demande de levée de séquestre sur tout ses biens le 11 messidor an VI (29 juin 1798). Un arrêté les dénombrant sera pris le 14 nivôse an VII (3 janvier 1799).

### Après la tourmente, le retour au calme et la fin du dernier gouverneur de Quintin

Le temps passe. Au Directoire ont succédé le Consulat et l'Empire. François-César Visdelou du Liscouet, qui ne verra pas la Restauration, a recouvré la plus grande partie de ses biens. Sa fille Marie-Madeleine a racheté la métairie de la Picardie le 9 messidor an VIII (28 juin 1799). Il réside fréquemment à Allineuc en leur manoir de la Porte d'Ohain, mais le plus souvent en leur hôtel de Quintin, où sa femme décède le 26 août 1810. Les deux demeures respectivement de douze et neufs pièces, ont un important mobilier d'après les inventaires.

Le 10 juillet 1812, à 11 heures du matin, à l'âge de 90 ans, décède «en sa maison» celui qui a été le dernier gouverneur de Quintin. La déclaration est faite par Hippolyte Suasse de Kervégan, son neveu, et par François Reux. Il laisse deux filles, l'aînée, Marie-Madeleine restée volontairement célibataire, finira ses jours à Quintin, à l'âge de 98 ans le 4 décembre 1855. La seconde, Félicité<sup>29</sup>, décédée avant elle le 24 mars 1849, avait épousé le 15 août 1787, à minuit, en la collégiale de Quintin, Louis-Hyacinthe Cavalier de Cuverville, officier de Marine et futur amiral, né au Havre le 15 mars 1740. Pendant la Révolution, Félicité de Cuverville, avait vu ses biens mis sous séquestres et son mobilier de Brest vendu. À cette époque, elle vivait chez son père avec ses deux filles, puis suivit ses parents en prison accompagnée de ses enfants. Libérée, elle habita d'abord rue Saint-

<sup>29</sup> Par contrat de mariage du 17 août 1787, son père lui était redevable d'un capital de 20 000 livres, pour lequel il versait annuellement 1 000 livres.



Thurian, puis rue des Forges dans la maison du conventionnel Fleury avant de déménager en 1820 pour le Vieux-Château de Quintin<sup>30</sup>, toujours comme locataire, et où elle se trouvait encore en 1826. Ce n'est qu'après qu'elle s'installe à l'hôtel Visdelou, rue Saint-Yves, qui avait été loué aux deux demoiselles Floyd. Ce bel hôtel, comme le manoir de la Porte d'Ohain, se trouvent toujours entre les mains des descendants du ménage Visdelou-Cuerville.

La tombe<sup>31</sup> de François-César Visdelou du Liscouet se trouve au cimetière de Quintin. Il repose, avec sa femme, à l'ombre des ruines de l'ancienne église Saint-Thurian.

Ses fils ne purent assurer la survivance de son nom, mais sa fille Cuerville lui a donné une importante postérité.

Paul HAMON

### RÉSUMÉ

En vertu de l'édit de 1733, Quintin restée longtemps sans gouverneur en fut pourvue en 1766 avec la nomination de François-César Visdelou du Liscouet, ancien officier du Royal-Marine. Très actif, possédant l'appui du duc d'Aiguillon et la confiance du duc de Lorge, il remplit cette fonction avec succès jusqu'à la Révolution. Grâce à son riche mariage (1755) avec la fille du plus important négociant en toile de la région, il peut se faire construire un bel hôtel particulier (1760).

Nombreux seront les membres de la famille à participer à la guerre d'Indépendance des États-Unis d'Amérique. Comme son fils Hilarion enseigne de vaisseau, tué au combat des Saintes (1778), ils donneront d'intéressants détails sur cette guerre. Ses deux autres fils, officiers de marine et d'infanterie, moururent de maladie en émigration. La postérité de François-César Visdelou du Liscouet, décédé à Quintin le 10 juillet 1812, sera assurée par sa fille Félicité épouse de l'amiral de Cuerville.

<sup>30</sup> Son mari est décédé le 5 août 1819. Ils avaient pour fils Louis-Paul Cavalier de Cuerville, né en 1802, lequel devenu officier, démissionna en 1831 pour ne pas servir dans la garde nationale. Il fut alors député des Côtes-du-Nord pendant de nombreuses années.

<sup>31</sup> Parmi les inscriptions figure : «chevalier de Saint-Louis». La tombe voisine est celle de son gendre Cuerville, également chevalier de Saint-Louis, et de sa fille Félicité.